

Démantèlement

Sûreté, radioprotection et réglementation

Lydie Evrard
Autorité de sûreté nucléaire

Direction des déchets, des installations de recherche
et du cycle

- Les missions de l'ASN en matière de contrôle dans le domaine du démantèlement
- Les enjeux associés
- Les étapes réglementaires
- La question des charges à long terme

- Réglementer
- Autoriser
- Contrôler
 - Environ 2000 inspections chaque année menées par l'ASN dont 1000 dans les installations nucléaires
- Participer à l'information du public
 - www.asn.fr, revue Contrôle, rapport annuel au parlement, conférences de presse, centre de documentation
 - www.mesure-radioactivite.fr
- Participer à la gestion des situations de crise

Le contrôle de l'ASN en matière de démantèlement

- Instruction des demandes d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement (décrets)
- Instruction des demandes de levée de points d'arrêt associés
- Réalisation d'inspections, notamment sur le thème de la gestion des déchets et en phase de déclassement


La gestion des risques

- Enjeux durant le démantèlement
 - sûreté tant que le combustible n'est pas déchargé
 - radioprotection et sécurité des travailleurs
 - protection de l'environnement (effluents, déchets,...)
 - état final du site
- L'ASN contrôle les chantiers de démantèlement



- Après le démantèlement : mise en place systématique de servitudes
 - si pollution résiduelle : restrictions d'usage, surveillance
 - systématiquement : clause d'information des futurs acheteurs

La gestion des déchets (1/2)

- Les 3 piliers de la politique nationale en matière de gestion des déchets
 - Loi « déchets » du 28 juin 2006 codifiée
 - Un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs
 - Une agence nationale 
- Stratégie de l'ASN en matière de gestion des déchets
 - Pas de seuil de libération
 - Repose sur un zonage « déchets »...
 - ⇒ les déchets issus de la zone « nucléaire » partent en filière nucléaire
 - ⇒ les déchets issus de la zone « conventionnelle » en filière classique,
 - ...complété par des mesures

La gestion des déchets (2/2)

- Filières de gestion actuelles et en projet

	<i>Vie très courte période < 100 jours</i>	<i>Vie courte période < 30 ans</i>	<i>Vie longue période > 30 ans</i>
<i>Très faible activité (TFA)</i>	<i>Gestion par décroissance radioactive</i>	<i>Centre de stockage TFA en surface (Morvilliers-Aube)</i>	
<i>Faible activité (FA)</i>		<i>Centre de stockage FMA en surface (Soulaines-Aube)</i>	<i>Recherches sur un stockage à faible profondeur menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (projet FAVL)</i>
<i>Moyenne activité (MA)</i>			
<i>Haute activité (HA)</i>		<i>Recherches sur un stockage en couche géologique profonde menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (laboratoire de Bure)</i>	

Contexte réglementaire

- Avant 1990 : pas de réglementation spécifique au démantèlement
- En 1990 : modification du décret du 11 décembre 1963 (ajout de l'article 6 *ter*) :
 - ❑ Les phases du démantèlement sont considérées comme des modifications des INB
 - ❑ Aboutir à un déclassement peut nécessiter plusieurs décrets

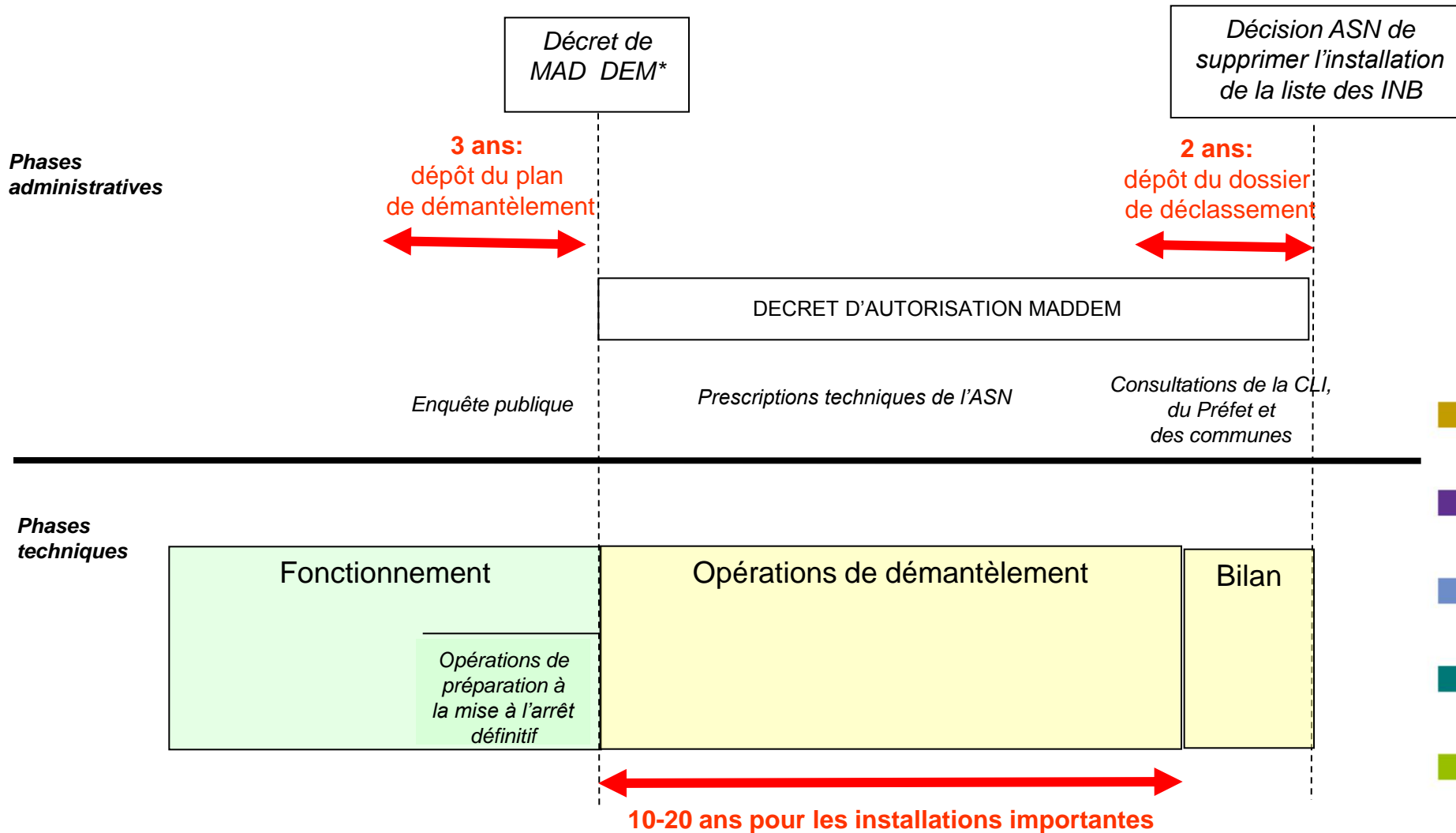
La réglementation applicable

- **Loi TSN du 13 juin 2006 et loi « déchets » du 28 juin 2006**
- **Décret relatif aux INB n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 (en particulier son article 37)**
- **Arrêté du 31 décembre 1999 modifié : « études déchets » et « zonage déchets » et l'arrêté INB du 7 février 2012**
- **Guides ASN et éléments de doctrine**

Les principaux points

- **La prise en compte du démantèlement dès la conception**
- **Une procédure de MAD DEM dédiée avec enquête publique**
- **Certaines opérations peuvent se dérouler dans le cadre du référentiel de fonctionnement**
- **L'information par les CLI**

PROCEDURES REGLEMENTAIRES



* Mise à l'Arrêt Définitif - DEMantèlement

- Ces provisions de charges sont présentées dans les rapports triennaux et les notes d'actualisation annuelles (article 20 de la loi déchets)
- L'ASN remet son avis au Gouvernement sur l'application de ce dispositif
- L'ASN considère qu'il est essentiel de garantir la suffisance et la disponibilité des fonds nécessaires au moment nécessaire
- Rôle de l'ASN dans le dispositif?
 - Evaluer la cohérence des évaluations au regard des stratégies de démantèlement
 - Les calendriers associés
 - La cohérence de la gestion des déchets

Merci de votre attention

